Publié sur *U2P* (https://u2p.nc)

L'UPA SOUHAITE UNE TGC QUI NE DÉFAVORISE PAS LES ARTISANS



L'UPA-NC souhaite que le taux de TGC ne défavorise pas les artisans afin que leur activité ne soit pas pénalisée par une hausse de leurs tarifications.
L'UPA souhaite que le gouvernement revoie sa position sur le taux de TGC applicable au secteur des services dans l'artisanat afin que ce poumon économique et social soit préservé, tout autant que le quotidien des Calédoniens.

Communiqué de presse

Nouméa, le 1 septembre 2016

L'UPA SOUHAITE UNE TGC QUI NE DÉFAVORISE PAS LES ARTISANS

L'Union Professionnelle Artisanale de Nouvelle-Calédonie (UPA-NC) souhaite que le taux de TGC ne défavorise pas les artisans afin que leur activité ne soit pas pénalisée par une hausse de leurs tarifications.
Les artisans du secteur d'activité des services, tels que les coiffeurs, plombiers, garagistes, cordonniers, électriciens…, en tout plus de 56 métiers de notre quotidien, soit 2 680 entreprises de service en Nouvelle-Calédonie, au 1er janvier 2015, collectent actuellement la TSS auprès de leur clientèle. Cette taxe de 5% est incluse dans la tarification de leurs prestations. Le projet de loi sur la TGC prévoit un remplacement de cette taxe par une TGC à 11% pour toutes les prestations de service, y compris celles des artisans. Mécaniquement, **les tarifs des artisans de service vont ainsi augmenter**, alors que l'objectif de la TGC est au contraire de réduire les prix pour le consommateur. L'instauration de la TGC à 11% pour les services se fera donc **au détriment des consommateurs, mais aussi des artisans** eux-mêmes qui verront ainsi leur activité baisser. En effet, à titre d'exemple, les Calédoniens iront moins souvent chez le coiffeur, en cas de pannes électriques mineurs, essaieront de se substituer aux électriciens avec tous les dangers que cela comporte, tenteront de réparer leur robinet qui fuit ou préfèreront faire eux-mêmes la vidange de leur véhicule, au détriment des règlementations de protection de l'environnement et des règles de base de la sécurité routière.
Insidieusement, ce taux de 11% appliqué au secteur des services va entrainer une baisse du pouvoir d'achat des consommateurs et des artisans, amenant logiquement à une baisse des revenus du territoire. Elle présente aussi un risque de marché noir.
Les artisans dans leur ensemble constituent un lien social essentiel, au plus proche de notre quotidien. Ils sont aujourd'hui accessibles à tous y compris aux ménages aux plus bas revenus. Ils doivent le rester. Les artisans ne doivent pas pâtir d'une nouvelle réglementation ni financer les exonérations de taxes d'autres secteurs.
L'UPA souhaite que le gouvernement revoie sa position sur le taux de TGC applicable au secteur des services dans l'artisanat afin que ce poumon économique et social soit préservé, tout autant que le quotidien des Calédoniens.

CONTACT UPA-NC

Téléphone : 23 81 88 / Email : chargedemission@upa.nc
Facebook: UPA-nc / Site web: www.upa-nc.nc

L'UPA est l'organisation patronale représentant tous les artisans de Nouvelle-Calédonie. Depuis plus de 30 ans, l'Union Professionnelle Artisanale de Nouvelle-Calédonie (UPA-NC) a pour missions de représenter, défendre et promouvoir l'artisanat ainsi que le commerce de proximité et plus généralement l'économie de proximité sur tout le territoire et au plus profond des tribus.

L'artisanat, c'est plus de 12 000 entreprises employant plus de 17 000 travailleurs(hors conjoint) passionnés qui font vivre des milliers de familles et génèrent une activité économique essentielle au pays. L'artisanat, c'est 283 métiers du quotidien, ce sont les professionnels que l'on rencontre tous les jours. Les artisans sont le moteur de l'économie et de l'emploi.

Retour à l'accueil